

N° 259

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 avril 1983.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant la ratification d'une Convention consulaire
entre la République française et la République socialiste du Vietnam.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1261, 1406 et in-8° 336.

Traité et conventions. — Accords de siège et de représentation - Vietnam.

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention consulaire entre la République française et la République socialiste du Viet-Nam, signée à Paris le 21 décembre 1981, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 avril 1983.

Le Président,

Signé : LOUIS MERMAZ.

(1) Voir le texte annexé au document A.N. n° 1261 (7^e législature).